

Rapport d'investigation du coroner

Loi sur les coroners

à l'intention des familles,
des proches et des organismes
POUR la protection de LA VIE humaine

concernant le décès de
Eeta Usituayuk

2022-06313

Me Steeve Poisson

BUREAU DU CORONER	
2022-08-30 Date de l'avis	2022-06313 N° de dossier
IDENTITÉ	
Eeta Prénom à la naissance	Usuituayuk Nom à la naissance
14 ans Âge	Masculin Sexe
Salluit Municipalité de résidence	Québec Province
	Canada Pays
DÉCÈS	
2022-08-29 Date du décès	Salluit Municipalité du décès
Centre de santé Inuulitsivik — Dispensaire de Salluit Lieu du décès	

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Le jeune Eeta Usuituayuk a été identifié visuellement par les policiers, sur les lieux de l'accident.

CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Le 29 août 2022 vers 1 h 30 – 2 h, le jeune Eeta Usuituayuk et un ami qui avait pris place derrière lui circulaient en véhicule tout-terrain (VTT) en direction ouest, sur le chemin Nasittuq dans la municipalité de Salluit. À la sortie d'une courbe, Eeta Usuituayuk a perdu le contrôle du véhicule, effectua une sortie de route et fini sa course dans le fossé. Il était inconscient, tandis que son passager était indemne. Ce dernier a alors quitté les lieux de l'accident et est parti à pied pour chercher des secours.

À 2 h 2, un citoyen qui avait reçu des informations d'une tierce personne a rapporté l'incident à la police, mais il n'avait pas beaucoup d'informations à fournir autre qu'un endroit approximatif.

Les policiers sont arrivés sur place à 2 h 15 et des manœuvres de réanimations ont immédiatement été débutées et poursuivies jusqu'à l'arrivée des ambulanciers à 2 h 23. Ils ont alors pris la relève jusqu'au centre de santé à 2 h 32. Malgré les soins et les efforts du personnel médical, Eeta Usuituayuk n'a pas pu être réanimé.

Le décès a été constaté à 2 h 49, au Centre de santé Inuulitsivik — Dispensaire de Salluit.

EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Un examen externe a été fait le 29 août 2022 au Centre de santé Inuulitsivik — Dispensaire de Salluit. Il a mis en évidence la présence d'un traumatisme crânien, fort probablement une fracture de la base du crâne. Aucune autre lésion traumatique contributive au décès n'a été observée.

L'autopsie n'a pas été demandée.

Des analyses toxicologiques ont été pratiquées au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale à Montréal. L'alcoolémie était non détectée. Cependant, la présence de tétrahydrocannabinol (THC) a été détectée, à un taux de 4,1 ng/mL (le seuil légal pour conduire un véhicule à moteur doit être inférieur à 2 ng/mL). Aucune autre substance n'a été détectée.

ANALYSE

Selon le rapport du Service de police de Nunavik Salluit, aucun élément criminel impliquant l'intervention d'un tiers n'a été détecté. Le jeune Eeta Usuituayuk était âgé de 14 ans. Le 29 août 2022 vers 1 h 30 – 2 h, Eeta Usuituayuk conduisait un véhicule tout-terrain (VTT) avec un ami comme passager. Ils roulaient sur le chemin de l'aéroport à environ 50 km/h et ils ne portaient pas de casque de protection. À un moment donné, Eeta Usuituayuk a perdu le contrôle du véhicule en sortant d'une courbe et a heurté le fossé. Le passager, qui n'était pas blessé, a alors quitté les lieux de l'accident à pied pour aller chercher de l'aide. Eeta Usuituayuk s'est retrouvé sur le sol à côté du VTT, allongé sur le dos. Sa tête était sur une roche. À l'arrivée des premiers répondants à 2 h 15, il était inconscient, ne bougeait et ne respirait plus. Il avait du sang au niveau de la tête et des oreilles.

À la lumière de l'investigation, le décès du jeune Eeta Usuituayuk est attribuable à un traumatisme crânien, fort probablement une fracture de la base du crâne secondaire à un accident de la route alors qu'il était conducteur d'un véhicule tout-terrain (VTT), qu'il ne portait pas de casque protecteur et qu'il était sous l'influence de cannabis.

CONCLUSION

Eeta Usuituayuk est décédé d'un traumatisme crânien, fort probablement une fracture de la base du crâne secondaire à un accident de la route alors qu'il était conducteur d'un véhicule tout-terrain (VTT).

Il s'agit d'un décès accidentel.

Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Mont-Laurier, ce 1 juin 2023.



Me Steeve Poisson, coroner